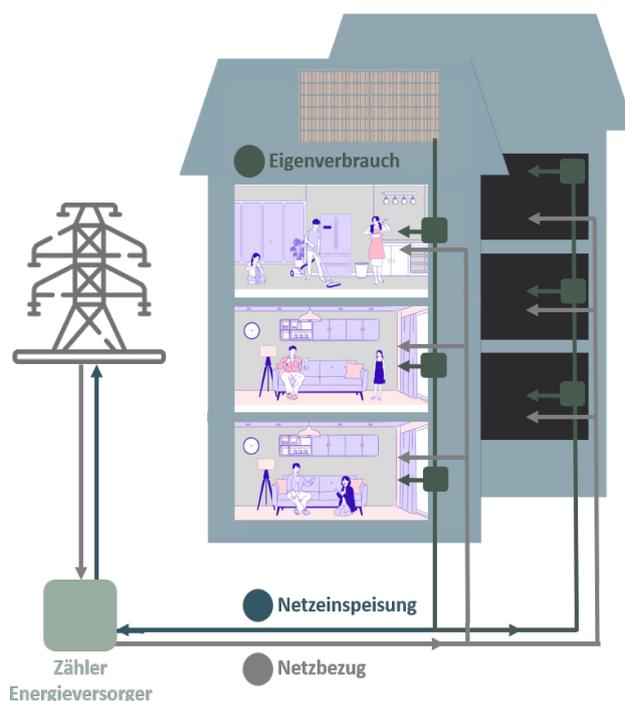


EN RÉSUMÉ

De quoi s'agit-il ?

Nous souhaitons que les locataires dans la transition énergétique impliqués



QUEL EST NOTRE MODÈLE ?

L'idée de base des modèles d'électricité locative est la l'utilisation de l'électricité produite localement sur place. L'électricité locative repose sur l'interaction entre les bailleur, locataire et fournisseur d'énergie. Le bailleur produit de l'électricité à partir de sources renouvelables sur place dans le bâtiment et la vend directement ou via un fournisseur d'énergie à ses locataires. La vente d'électricité locative sur place est une situation gagnant-gagnant pour les deux parties : Les installations du bailleur deviennent plus rentables, tandis que les charges des locataires diminuent.

Cela présente deux avantages décisifs : D'une part, le réseau électrique est déchargé, et d'autre part, le fournisseur d'électricité locative et les locataires eux-mêmes, car l'électricité autoproduite est l'électricité est moins chère que l'électricité du fournisseur d'énergie.

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MODÈLE ?

AUTOCONSOMMATION: Les locataires tirent leur électricité de l'installation solaire et peuvent ainsi consciencieusement de l'électricité verte provenant de leur propre source d'énergie renouvelable. utiliser une source d'énergie renouvelable.

ALIMENTATION DU RÉSEAU: Pendant la journée, l'installation solaire produit plus d'électricité que ce qui est consommé dans la maison. Si les appareils à forte consommation sont midi, la consommation propre de l'électricité solaire peut être augmentée et optimisée. Le reste de l'électricité excédentaire est rémunéré par le fournisseur d'énergie.

RÉFÉRENCE DU RÉSEAU: L'immeuble reste raccordé au réseau du fournisseur d'énergie. Si la installation solaire ne produit pas suffisamment d'électricité, les habitants continuent de prélever leur électricité comme avant du réseau public.

EN RÉSUMÉ

Ce que cela signifie pour le locataire

Avec votre signature vous bénéficiez de tous les avantages sans aucun de dépenses supplémentaires -
Participez à la tournant énergétique

Téléchargez cette information en plusieurs langues



QU'EST-CE QUI CHANGE POUR L'UTILISATEUR ?

Pour les locataires du modèle d'électricité locative, rien ne change dans l'utilisation et la consommation quotidiennes d'électricité. Cela signifie qu'aucun problème d'approvisionnement n'est possible.

Bien entendu, un système photovoltaïque ne peut pas produire de l'électricité toute la journée en raison de la nature journalière de la production d'électricité. Une partie de l'électricité doit donc continuer à être prélevée sur le réseau de distribution. En revanche, en tant que locataire, vous n'avez pas besoin d'un contrat supplémentaire et continuez à recevoir l'électricité de votre fournisseur d'énergie comme auparavant. Le prix du kilowattheure d'électricité solaire est basé sur le produit standard du fournisseur d'énergie local et ne peut jamais le dépasser. En outre, en optant pour exemple pour ewz.ökopower, il est possible d'obtenir à tout moment de l'électricité supplémentaire provenant de sources renouvelables.

ET MAINTENANT QUOI ?

La conception de l'usine est déjà terminée et le permis de construire a été délivré. Si les conditions météorologiques le permettent, nous serons en mesure de mettre l'usine en service dans les prochaines semaines

En signant l'avenant au contrat de location, vous nous autorisez à prendre en charge la facturation et la gestion de l'électricité achetée. Veuillez le **retourner** dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vous avez des questions techniques ou financières sur le système photovoltaïque, veuillez nous contacter par e-mail: info@mieterstrom.ch